

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 décembre 2018

La Cour des comptes présente son 30^e cahier d'observations au Parlement wallon



Le 30^e cahier d'observations que la Cour des comptes adresse au Parlement wallon comporte deux fascicules.

Dans le premier, la Cour présente ses observations sur le compte général des services de l'administration générale pour l'exercice 2017.

Le second fascicule comporte trois parties. La première commente l'évolution du solde de financement en 2017. La deuxième traite de la reddition des comptes généraux des organismes d'intérêt public et des résultats des contrôles des comptes de certains d'entre eux.

Enfin, dans la troisième partie, la Cour des comptes expose les remarques et recommandations qu'elle a formulées à l'issue de deux audits consacrés, l'un, à la gestion durable de l'azote en agriculture et l'autre, à la passation et à l'exécution des marchés publics en matière de nature, forêt, ruralité et cours d'eau.

Le texte intégral du 30^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon est disponible sur la page d'accueil de son site internet (www.courdescomptes.be).

Informations destinées à la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour des comptes travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.